

côté, d'autres ressources dans ses légumineuses et ses céréales. Celui-ci arrive, avec peu de frais, à vendre son tabac 40 drachmes l'oke (en 1925), tandis que le propriétaire de Macédoine orientale, qui a des frais énormes, le vend au minimum 50 drachmes, au maximum 90, tabac moyen. Que dire des qualités inférieures ? Ainsi, en 1924, le *bachibagli* de Drama était acheté, demi-manipulé, par les manufactures, de 25 à 35 drachmes l'oke, en 1925 de 22 à 38 : le producteur y perdait.

La question prenait donc une importance toute particulière avec les réfugiés, qui recevaient les avances de fonds de l'Office, et qui ne devaient pas s'endetter. Il s'agissait et d'améliorer le rendement et d'assurer des prix rémunérateurs. Y coopérèrent l'État grec, l'Office autonome et des organisations particulières. La loi de 1922, qui interdisait l'exportation des tabacs non manipulés, fut abrogée, et le producteur trouva sur les marchés étrangers des prix meilleurs. La conséquence de cette mesure se fit immédiatement sentir : 800 cultivateurs de tabac, qui avaient quitté la terre pour trouver du travail dans les manufactures de Cavalla, se remirent en 1926 à la culture dans la région de Sari-Chaban (basse vallée de la Mesta).

Il s'est créé en Grèce, dans les trois ports d'exportation essentiels, Volo, Salonique et Cavalla, des Offices pour la protection du tabac hellénique. La Ligue, qui unit ces offices, a publié tout un programme de « politique tabacconiste » : grands travaux hydrauliques, entre autres, installation de réservoirs, qui seront remplis en hiver de l'eau qui irriguera en mai et juin ; établissement de dessiccateurs avec châssis mobiles ; création de dépôts de tabac qui permettent aux cultivateurs d'emmagasiner leurs récoltes et de les écouler peu à peu dans l'année. C'est aussi dans cette vue que le décret du 11 juillet 1925 vint permettre dans les régions productrices la circulation du tabac jusqu'au 1^{er} mars de chaque année : les producteurs étaient ainsi contraints de faire leurs manipulations eux-mêmes et était facilité le contrôle des « chapelets » (*armatha*) de feuilles apportées aux manufactures : le tabac en chapelets déjà triés est offert à de meilleurs prix que le tabac vendu en balles ; la production augmenta dans les districts de Nigrita, de Sidirocastron, de Drama, où les producteurs prirent cette habitude, tandis qu'elle restait stationnaire dans la région de Serrès, où l'usage des « balles paysannes » persistait¹.

Une dernière catégorie de mesures, et non des moindres, est la protection des ouvriers. Sur les 40 000 ouvriers en tabac de Grèce (1927), la Macédoine en compte 16 650, près de la moitié, dont 13 594 en Macédoine orientale, surtout à Cavalla. Parmi ceux-ci, 5 000 à peine sont des professionnels. Les autres sont des cultivateurs, surtout des réfugiés, qui s'engagent périodiquement comme saisonniers, ou des citadins sans travail. Un ouvrier ou une ouvrière en tabac ne travaille guère que 300 à 330 jours par an² (pour un salaire moyen de 157 drachmes, soit environ 52 francs par jour). D'où la création d'une Caisse d'assurance des ouvriers en tabac qui, non seulement distribue des secours de chômage, mais encore paie les frais de voyage des ouvriers qui veulent trouver du travail à la campagne, qui a besoin de main-d'œuvre, et peu coûteuse : elle a créé une assistance médicale, un sanatorium, des maisons de convalescence,

1. Cf. *Tabacs helléniques*, publication mensuelle (depuis mars 1928) à Cavalla.

2. Nombre de jours de chômage pour 13 594 ouvriers : 395 597 en 1927, soit environ 30 jours par ouvrier.